INTRODUCTION

RÈGLES D'ARCHITECTURE

Le Carrefour International du Bois est un rendez-vous professionnel majeur rassemblant les acteurs de la filière bois. L'atmosphère conviviale et l'organisation thématique des halls contribuent à l'attractivité du Salon. Pour préserver cette qualité et garantir la sécurité des participants, chaque exposant doit respecter les règles d'architecture ci-dessous.

Ces règles concernent à la fois la conception, la construction et l'équipement des stands, qu'ils soient pré-équipés, personnalisés ou construits sur surface nue.

L'objectif est d'assurer:

> La sécurité des visiteurs et exposants
> L'accessibilité et la circulation dans les halls
> L'esthétique et la cohérence visuelle du Salon
> Le respect des normes légales et réglementaires en vigueur

L'organisateur se réserve le droit de faire modifier ou démonter toute installation non conforme.

TYPES DE STANDS

Différentes formules de stands sont proposées afin de répondre aux besoins des exposants:

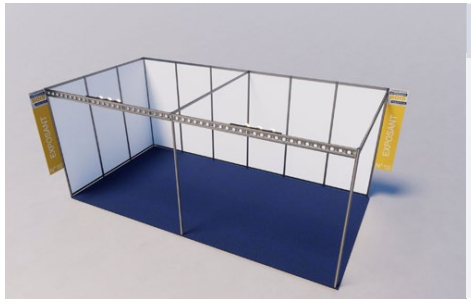

STAND PRÉ-ÉQUIPÉ | 9 à 54 m²

- Cloisons
- Moquette
- Bandeau avec enseigne
- Éclairage de base (1 rail de 3 spots par module de 9 m²)
- Nettoyage quotidien

STAND PACK | 12 à 54 m²

- Cloisons mélaminées blanches
- Moquette
- Réserve
- Signalétique personnalisée
- Éclairage de base (1 rail de 3 spots par module de 9 m²)
- Mobilier standard
- Nettoyage quotidien

STAND PACK+ | 12 à 54 m²

- Cloisons bois & coton gratté
- Moquette
- Réserve
- Signalétique personnalisée
- Éclairage de base (1 rail de 3 spots par module de 9 m²)
- Mobilier amélioré
- Nettoyage quotidien

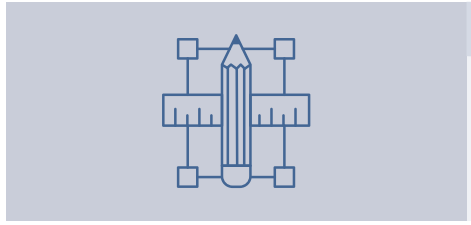

SURFACE NUE | 18 à 54 m²

- Surface brute, sans aménagement
- L'exposant doit fournir un plan coté pour validation par l'organisateur 2 mois avant le Salon

RÈGLES GÉNÉRALES D'AMÉNAGEMENT

Afin de garantir une présentation homogène et sécurisée :

HAUTEURS MAXIMALES

2,50 m
Cloisons mitoyennes

4,80 m maximum
Enseignes, décorations, signalétiques et ballons

RETRAITS OBLIGATOIRES

Stand profondeur 6 m
Retrait de 1 m pour toute construction au-delà de 2,50 m

Stand profondeur 3 m
Retrait de 0,5 m pour toute construction au-delà de 2,50 m

OUVERTURE DES STANDS

50% minimum
Chaque façade donnant sur une allée doit rester ouverte, afin de faciliter l'accès et la visibilité

LIMITES

Aucun élément
Mobilier, enseigne, éclairage ou ballon ne doit dépasser l'emprise du stand matérialisée au sol

ACCESSIBILITÉ

100%
du stand doit être aménagé de manière à accueillir les personnes à mobilité réduite (PMR). Les planchers techniques doivent prévoir une rampe d'accès

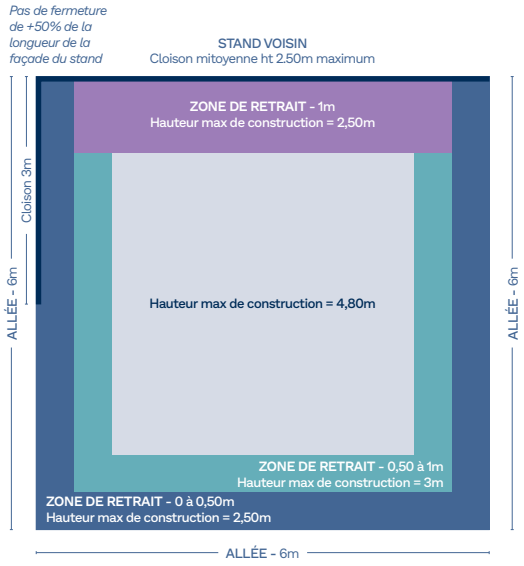

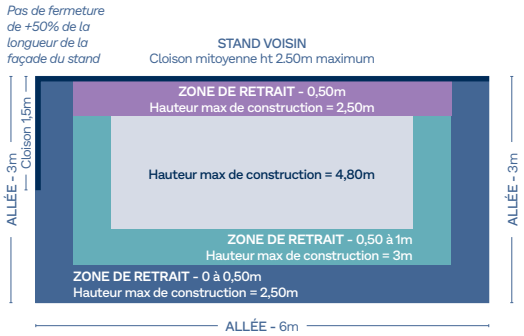

[ATTENTION]

HALLS 1 & 2 :
Une dénivellation de 1cm par mètre est à prendre en considération

MEZZANINE DU GRAND PALAIS :
Poids maximum 300 kg par m²
Accès du matériel uniquement par transpalette
Aucun engin autorisé sur les passerelles d'accès

SÉCURITÉ & OBLIGATIONS

Le respect des normes de sécurité est impératif pour protéger visiteurs et exposants :

MATÉRIAUX | Seuls sont autorisés les matériaux conformes aux normes de réaction au feu (M0, M1, M2, ou M3 selon l'usage). Les certificats de conformité doivent être disponibles sur le stand lors du passage de la Commission de Sécurité.

DÉCORATION | Rideaux, tentures et voilages doivent être ignifugés (M0 à M2). Les peintures et vernis inflammables sont interdits.

ÉLINGAGES, SUSPENSIONS & STAND À ÉTAGE | Tout accrochage en hauteur et élingage est interdit. Les stands à étage sont également interdits.

INCENDIE | Les stands couverts de plus de 50 m² doivent prévoir un extincteur à eau pulvérisée, servi en permanence par un agent. Les RIA et sorties de secours doivent rester visibles et accessibles.

SONORISATION | La puissance sonore ne doit pas dépasser 70 dB à 2,50 m du stand.

MONTAGE ET DÉMONTAGE
- Horaires stricts communiqués par l'organisateur.
- Accès réservé aux personnes nécessaires au montage/démontage. Aucun badge ne sera demandé en montage du 30 mai au 1er juin et en démontage du 4 juin à 18h00 au vendredi 5 juin.
- Port obligatoire des EPI : chaussures de sécurité, gants, casque pour travaux en hauteur.
- Machines de découpe ou ponçage autorisées uniquement avec système d'aspiration de poussière.

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

PLANS
Tout exposant en surface nue doit fournir des plans cotés (vue en plan et en élévation), au format PDF, avant le 30 mars 2026.

VALIDATION
Tout projet est soumis à validation de l'organisateur. Des modifications peuvent être demandées pour garantir la sécurité et l'esthétique générale.

CONTRÔLES
L'organisateur, assisté du chargé de sécurité, vérifiera la conformité des stands. Toute installation non conforme pourra être démontée, aux frais de l'exposant.

RESPONSABILITÉ
L'exposant est responsable des dégradations causées aux infrastructures, par lui-même ou ses prestataires.

DÉCHETS
L'exposant doit assurer l'évacuation de ses déchets de montage et démontage. Tout manquement entraînera une facturation complémentaire.

ANNEXES PRATIQUES

Pour faciliter la compréhension des règles, des annexes visuelles (schémas) accompagnent ce règlement :

> Schémas de hauteur et retraits
> Exemples de façades conformes / non conformes
> Schéma d'accessibilité PMR

Check-list exposant (à valider avant le montage) :
- ◯ Plans envoyés et validés
- ◯ Hauteurs et retraits respectés
- ◯ Accessibilité PMR assurée
- ◯ Certificats matériaux disponibles
- ◯ Déchets prévus pour évacuation

CONTACTS UTILES - TECHNIQUE & SÉCURITÉ
technique@timbershow.com / exposant@timbershow.com / +33 (0)2 40 73 60 64